

Kenya : La Cour Suprême va se pencher sur une requête de report de l'élection

PANA, 24 octobre 2017 Nairobi, Kenya - La Cour Suprême du Kenya a certifié l'urgence d'une demande de report de l'élection présidentielle a fixé son examen pour mercredi. La requête de trois électeurs, présentée à la Cour Suprême par l'avocat Haron Ndubi, demande un délai de 90 jours pour l'organisation du scrutin.

Le juge Maraga a certifié l'urgence du dossier et ordonné que des demandes écrites soient déposées mercredi matin. La National Super Alliance (NASA) qui a maintenu sa décision de boycotter l'élection, a également demandé à être considérée comme partie prenante dans cette affaire. Les demandeurs doivent présenter leur requête à toutes les parties concernées et aux candidats en lice au plus tard mercredi matin, a ordonné la Cour Suprême mercredi. Le président de la Cour Suprême, qui est également le ministre de la Justice, a écrit aux magistrats pour leur demander de travailler ce mercredi prochain jour férié par le gouvernement pour permettre aux travailleurs de se rendre dans les différents comtés afin de voter. D'après la requête qui demande un report du scrutin, les erreurs et irrégularités commises par l'IEBC depuis l'annulation de l'élection du 08 août sont trop nombreuses. Les demandeurs indiquent que la commission électorale (IEBC) n'a pas publié au journal officiel les listes électorales dans le temps imparti d'habitude. Ils ont ajouté que les listes des électeurs ne sont pas affichées à l'entrée de plusieurs bureaux de vote comme le prévoit la loi. Ils ont également mentionné la modification du système de transmission des résultats et souligné que les informations parues dans la presse indiquaient que les résultats de seulement deux candidats seraient transmis par voie électronique.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});